

Le "Tripadvisor" des avocats passe mal

16 février 2018 19:23

©Photo News

Le site jechoisismonavocat.be n'est pas du goût des avocats du pays. Plusieurs membres du Barreau vont porter plainte contre ce nouveau type de cabinets virtuels.

Ces derniers temps, on parle beaucoup des legaltechs, ces nouveaux cabinets d'avocats virtuels censés aider le justiciable en proposant des services en ligne. Parmi ceux-ci, le site www.jechoisismonavocat.be fait grincer des dents au barreau. Une série d'avocats s'y trouvent référencés sans avoir été contactés au préalable et tous se voient affublés d'une note de 3/10!

L'un d'entre eux, **Fabian Warzée**, ulcéré par le procédé, a voulu porter plainte auprès de la Commission de la protection de la vie privée. Mal lui en a pris! Dans un courrier daté du 15 février, la Commission lui a envoyé une fin de non-recevoir, expliquant que le responsable du site en question était établi aux Etats-Unis. À la suite de ce refus, Fabian Warzée a décidé de porter plainte auprès de l'organe de contrôle américain.

Également référencé sur ce site, toujours avec une note de 3/10, **Jean-Pierre Buyle**, le président d'Avocats.be, goûte peu la plaisanterie. Si ce dernier n'a pas de souci avec l'idée d'être évalué en fonction de critères précis et transparents, il est bien décidé à lutter contre des sociétés illégales. Lors de son dernier conseil d'administration, Avocats.be a décidé de désigner un avocat pour étudier ce dossier.

Il faut dire que plusieurs dizaines d'avocats sont référencés sur le site en question, dont, entre autres, **Pierre Sculier**, l'actuel bâtonnier de l'Ordre des avocats français de Bruxelles. Toutes les pistes seront étudiées, assure Jean-Pierre Buyle, qui garantit que des actions civiles ou pénales seront entreprises. Pour lui, il est question de violation de la vie privée, d'atteinte à la réputation et à l'image de l'avocat et de pratique commerciale trompeuse. À suivre.

[Nicolas Keszei](#),
Journaliste